



Offre de fourniture d'électricité **Pleniweb 1 an** **Electricité** - Offre à prix fixes tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

Grille tarifaire de référence pour toute souscription du 03/06/2026 au 01/07/2026 non inclus
Offre verte d'électricité certifiée à 100 % par des garanties d'origine renouvelables française⁽³⁾.
Durée : 12 mois.

Puissance souscrite	Option tarifaire Base				Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC) ⁽⁴⁾					
	Abonnement €/an		Consommation €/kWh		Abonnement €/an		Consommation HP €/kWh		Consommation HC €/kWh	
	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾
3 kVA	133,92	173,15	0,1256	0,1877						
6 kVA	165,60	216,62	0,1256	0,1877	165,60	216,62	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
9 kVA	200,16	263,55	0,1245	0,1864	200,16	266,81	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
12 kVA	233,16	308,61	0,1245	0,1864	233,16	312,96	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
15 kVA	263,88	350,94	0,1245	0,1864	263,88	356,36	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
18 kVA	295,80	394,70	0,1245	0,1864	295,80	401,21	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
24 kVA	364,20	487,70	0,1245	0,1864	364,20	496,38	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
30 kVA	426,36	573,21	0,1245	0,1864	426,36	584,06	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302
36 kVA	489,00	665,52	0,1245	0,1864	489,00	659,30	0,13555	0,19968	0,09667	0,15302

Précisions sur votre offre :

Votre offre est une offre à prix fixe tout compris¹. Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.

Quelques éléments pour mieux comprendre votre grille tarifaire de référence :

- puissance souscrite (kVA) : il s'agit de la puissance maximale d'électricité utilisable simultanément dans votre logement (ex : 6 kVA = 6 000 W maximum) ;
- abonnement par an en euros payable chaque mois : son montant varie en fonction de votre puissance souscrite ;
- prix par kilowattheure en euros (kWh) : c'est le prix unitaire de l'énergie que vous consommez et utilisé pour mesurer votre consommation pour la fourniture d'électricité ;



Offre de fourniture d'électricité **Pleniweb 1 an** **Electricité** - Offre à prix fixes tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture. Elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité des caractéristiques, conditions et modalités de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre de Plenitude.

Rubriques	
1. Caractéristiques de l'offre *	<u>Options et services inclus dans l'offre :</u> • Offre réservée aux particuliers⁽⁷⁾ valable pour toute nouvelle souscription effectuée exclusivement sur le site internet eniplenitude.fr ou à la suite d'une demande de rappel téléphonique du client auprès de Plenitude • Offre verte d'électricité certifiée à 100 % par des garanties d'origine renouvelables française⁽³⁾ • D'une durée de 12 mois. • Espace client sécurisé sur eniplenitude.fr : le client peut consulter son contrat, ses paiements, sa consommation et ses factures, modifier certaines données personnelles ou relatives à la fourniture, payer en ligne et accéder aux informations concernant Plenitude et ses offres. • Service client personnalisé : une équipe d'experts énergie 100 % disponible pour accompagner les clients Plenitude sur tous leurs besoins. Chaque expert Plenitude prend en charge une demande pour la traiter de A à Z et garantir un interlocuteur unique et un suivi personnalisé à chaque client. • Application mobile Plenitude on the Road permettant la géolocalisation de bornes de recharge pour votre véhicule électrique : téléchargeable gratuitement sur le site www.eniplenitude.fr
2. Prix de l'offre *	Votre offre est une offre à prix fixe tout compris ¹ . Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.
3. Conditions de révision des prix	• Voir rubrique précédente
4. Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation *	• Durée du contrat de fourniture d'électricité du client : indéterminée. • Début de la fourniture d'électricité : date d'activation ou de mise en service de la fourniture d'électricité par Plenitude dans le respect des délais prévus par le Catalogue des Prestations du gestionnaire de réseau, et en tout état de cause, après l'expiration du délai d'exercice du droit de rétractation. • Durée de l'offre : 12 mois. • Conditions de renouvellement de l'offre : à la date d'échéance de l'offre, Plenitude adressera au client une nouvelle offre dont les caractéristiques seront détaillées par courrier au moins un mois avant la date d'application envisagée. • Résiliation à l'initiative du client : à tout moment sans frais par lettre simple ou directement sur le site internet Plenitude et/ou sur son espace client. En cas de changement de fournisseur, la résiliation de la présente offre intervient de plein droit à la date de prise d'effet de la nouvelle offre de fourniture souscrite auprès du nouveau fournisseur. • Résiliation à l'initiative de Plenitude : - en cas de non-paiement d'une facture par le client, 30 jours à compter de l'envoi par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR), d'une mise en demeure infructueuse adressée par Plenitude ; - en cas de manquement du client à l'une des obligations du contrat, deux (2) mois après l'envoi par LRAR d'une mise en demeure restée infructueuse.
5. Informations de contact *	• Service client Plenitude : - Par E-mail : contact@eniplenitude.fr - Par Téléphone : 09 78 46 17 17. Appel non surtaxé de 9h à 17h, du lundi au vendredi - Par Courrier : Plenitude Service Client, TSA 80330 - 35507 VITRE Cedex - Site internet : https://www.eniplenitude.fr/ • Si, dans un délai de deux mois après l'envoi de la première réclamation écrite, la réponse apportée par Plenitude ne satisfait pas le client, ou en cas d'absence de réponse, le client peut saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie selon les modalités décrites sur son site internet : www.energie-mediateur.fr

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex - SAS au capital de 51 393 573 euros - R.C.S. NANTERRE 451 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° Orias : 10053697 - eniplenitude.fr.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Offre de fourniture d'électricité **Pleniweb 1 an** **Electricité** - Offre à prix fixes tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

6. Facturation et modalités de paiement *	• Périodicité de facturation : 1) <u>Compteur communicant :</u> - Facturation annuelle avec un échancier mensuel : le client reçoit un échancier sur douze mensualités calculées à partir de la consommation annuelle estimée. Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Une facture de régularisation sera émise par Plenitude à partir du relevé établi par le Gestionnaire de Réseau de distribution et, au minimum une fois tous les douze (12) mois, afin de prendre en compte la consommation réelle du client au cours de la période considérée. - Facturation mensuelle : la consommation du client est facturée mensuellement sur la base de sa consommation estimée ou réelle dans les conditions prévues aux CGV. 2) <u>Compteur non communicant :</u> - Pour ce type de compteur, le Client sera facturé par Plenitude selon un rythme de facturation qui dépendra de la transmission des données de consommation par le Client à Plenitude dans les conditions prévues au CGV. Important : En cas de souscription à la présente offre d'électricité concomitamment à une offre de gaz indexée sur le PRVG, il n'est pas possible d'opter pour la facturation annuelle avec échanciers mensuels. La consommation du client est facturée mensuellement sur la base de sa consommation estimée ou réelle dans les conditions prévues aux CGV. • Facture : le client a le choix entre une facture dématérialisée ou sur support papier qui doit être payée dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission. Pour modifier son choix, le client a la possibilité d'en faire la demande auprès du Service Client Plenitude par tout moyen, à tout moment et sans frais. • Modes de paiement : les factures peuvent être payées par prélèvement bancaire automatique, par carte bancaire, chèque, virement bancaire sur le compte Plenitude ou espèces par le biais du mandat compte. • Délais de paiement : en cas de retard de paiement, des intérêts de retard dont le taux est fixé à une fois et demie le taux d'intérêt légal, sont calculés par jour de retard à compter de la date de l'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à huit euros toutes taxes comprises (8 € TTC). • Modalités de gestion en cas de trop-perçu par Plenitude : si la facture fait apparaître un trop perçu supérieur ou égal à vingt-cinq euros (25 €), Plenitude procédera au remboursement dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture, tel que prévu par la législation.
7. Dépôt de garantie *	Plenitude se réserve le droit de demander, lors de sa souscription ou en cours de contrat, un dépôt de garantie au client particulier⁽²⁾ dans les hypothèses suivantes : • Si le client est inscrit sur le fichier d'auteurs d'incidents de paiement (FAIP) Plenitude du fait d'impayés constatés au titre d'un précédent Contrat de fourniture d'énergie. • Si le client souhaite régler ses factures au moyen d'un compte de paiement ouvert auprès d'un établissement de paiement⁽⁶⁾ ou auprès d'un établissement de crédit n'autorisant pas de découvert bancaire. • En cas d'incidents de paiement répétés et non justifiés du fait du client. Le montant du dépôt de garantie correspond à deux (2) mensualités TTC calculées sur la base de la consommation annuelle estimée, comprenant l'abonnement et la consommation. Le client dispose d'un délai maximal de sept (7) jours à compter de la demande de Plenitude pour procéder au versement du dépôt de garantie par carte bancaire. À défaut, le contrat ne sera pas activé ou sera résilié de plein droit, sans indemnité. Le dépôt de garantie n'est pas soumis à TVA et sera conservé par Plenitude sur un compte séquestre, ne produisant pas d'intérêt. Le versement du dépôt de garantie n'exonère pas le client de ses obligations de paiement au titre du contrat. Les sanctions prévues au terme du contrat restent applicables en cas d'incident de paiement constaté. Il sera restitué par Plenitude à la résiliation du contrat, sous réserve du paiement intégral des sommes dues, dans un délai de quinze (15) jours par virement bancaire ou par chèque à compter de la date d'émission de la facture de clôture. En cas d'impayés, Plenitude pourra procéder à une compensation entre le montant du dépôt de garantie et les sommes restantes dues conformément aux articles 1347 à 1348-2 du Code civil.

- Conformément à l'article L124-1 du Code de l'énergie, le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est établi au nom du client et est attribué au regard de ses ressources et de la composition de son foyer.
- Pour les ménages bénéficiaires du chèque énergie et du fonds de solidarité pour le logement, équipés d'un compteur communicant et se trouvant en situation d'impayés, Plenitude assurera une période minimale de réduction de puissance



Offre de fourniture d'électricité **Pleniweb 1 an** **Electricité** - Offre à prix fixes tout compris⁽¹⁾ pour les clients particuliers⁽²⁾

- jusqu'à 1 kVA, préalablement à la coupure et à la résiliation.
- Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité ne peuvent interrompre la fourniture d'électricité pour un impayé pour une résidence principale.
- Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation.

(1) Catégorie d'offre d'énergie au sens des Lignes Directrices relatives aux pratiques des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel de la CRE https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Actualites/Lignes_directrices_de_la_CRE.pdf

(2) Client, situé en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse, qui souscrit un Contrat pour sa consommation domestique en électricité, dans la limite d'une puissance souscrite de 36 kVA.

(3) Bénéficiaire d'une offre verte d'électricité certifiée 100 % par des garanties d'origine signifie que Plenitude garantit qu'une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables françaises (énergie solaire, hydraulique, éolienne, etc.) équivalente à votre consommation d'électricité a été injectée sur le réseau électrique français. Ainsi, à chaque MWh d'électricité consommé par vous, une garantie d'origine est achetée par Plenitude certifiant qu'un MWh de production renouvelable française a été injecté sur le réseau. L'énergie fournie par Eni Plenitude France S.A., sous la marque Plenitude, en 2024 est certifiée à 100 % par des garanties d'origine française dont 78,8 % d'origine hydraulique, 0,5 % d'origine éolienne et 20,7 % d'origine solaire. Les émissions de gaz à effet de serre générées par la production d'électricité en France, en 2024, ont été de 23,52 g CO2 eq/kWh.

Origine de la totalité de l'électricité fournie par Plenitude et indicateurs d'impact environnemental de l'électricité disponibles sur eniplenitude.fr/conditions-generales-de-vente.

(4) Heures pleines / Heures creuses : les clients souscrivant à cette option tarifaire bénéficient de 8 Heures Creuses et de 16 Heures Pleines par jour, avec des tarifs différenciés (plus intéressants en heures creuses). Ces créneaux varient en fonction de votre compteur et de la ville où vous habitez. Ils sont définis par Enedis en fonction des conditions d'exploitation et de la capacité locale du réseau public de distribution.

(5) Le prix TTC de l'électricité : l'abonnement inclut la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %. Le prix du kWh inclut l'accise sur l'électricité, anciennement appelée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ou Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %.

(6) Un compte de paiement désigne un compte utilisé aux fins d'opérations de paiement conformément aux termes de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier. Un compte de paiement ne permet pas d'être à découvert.

(7) Valable pour toute nouvelle souscription effectuée exclusivement sur le site internet eniplenitude.fr ou à la suite d'une demande de rappel téléphonique du client auprès de Plenitude.

* Rubrique 1 : Articles 1, 2, 3 et 4.3 des CGV - Rubrique 2 : Articles 8.2.1.1 des CGV - Rubrique 3 : Articles 8.2.1.1 et 17.2 des CGV - Rubrique 4 : Articles 5 et 18 des CGV - Rubrique 5 : Articles 9.8 et 19.4 des CGV - Rubrique 6 : Article 9 des CGV - Rubrique 7 : Article 9.4 des CGV.

ID offre : PLENIWEB_1AN_ELEC_FIX_12M_G_ELEC_202606_ODE6_RP4_A_202706